

Brexit : douaniers inquiets

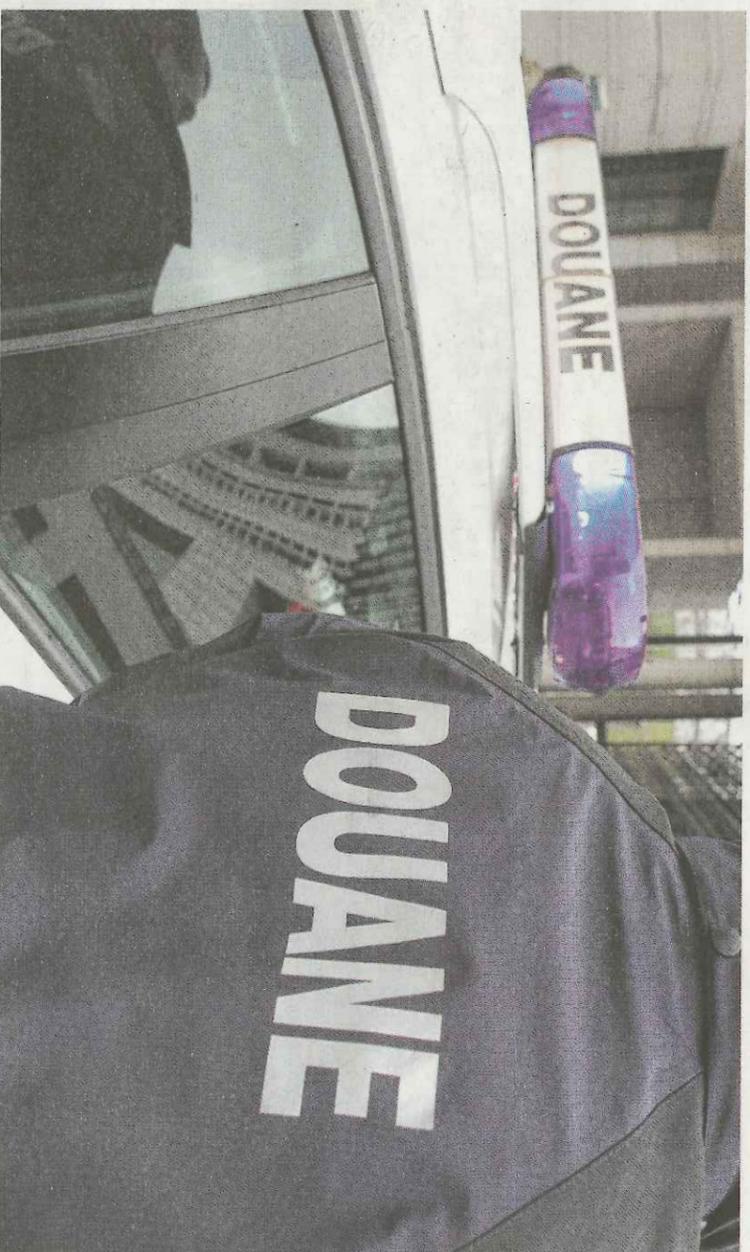
Commerce. Les douaniers du port de Dieppe s'inquiètent pour leur charge de travail au lendemain du Brexit. Les contrôles risquent de s'accroître et le nombre de fonctionnaires ne pourrait pas suivre la cadence.

C'est toujours le flou le plus total à l'horizon vers l'Angleterre... Le Brexit sera promulgué dans une quarantaine de jours et les autorités françaises ne savent toujours pas comment vont se passer les échanges entre la France et l'Angleterre. En Normandie, et notamment à Dieppe, les inquiétudes taraudent les douaniers. La CGT et les représentants syndicaux des douanes de Dieppe, du Havre et ceux de Ports de Normandie se sont réunis, lundi, à Dieppe pour discuter des futures conditions de travail des fonctionnaires.

Déclaration de marchandises

À partir du 30 mars, en cas de Brexit dur, les ferrées qui accosteront dans la cité aux quatre ports devront être contrôlés plus sévèrement par rapport à ce qui est en vigueur aujourd'hui. En effet, la libre circulation des marchandises et des personnes ne sera plus effective. Par conséquent, chaque voyageur devra être contrôlé ainsi que ses marchandises. « Si un touriste anglais achète une montre ou un appareil photo à Dieppe, il devra le déclarer aux douaniers, et en cas d'achat en détaxe, ils devront vérifier les documents du commerçant en attestant », explique **Christelle Bertin**, agent des douanes au Havre. Même problème dans l'autre sens, un touriste anglais qui vient décorer sa résidence secondaire sur la côte d'Albâtre devra déclarer les objets qu'il amène. Toute importation devra faire l'objet d'une déclaration sur le territoire.

Avec la libre circulation actuelle entre



L'arrivée de nouveaux douaniers sur le secteur sera-t-elle suffisante face à la charge de travail potentielle ?

les deux pays, il n'y a aucune information ni donnée concernant le volume précis de l'import et l'export. Si les frontières doivent se fermer, les douaniers devront accomplir des tâches supplémentaires conséquentes.

Une augmentation des charges de travail que craignent les douaniers. « Sans accord avec l'Angleterre, nos douaniers devront effectuer des missions de dédouanement. Ils devront collecter les taxes. Des opérations commerciales que les douaniers en uniforme n'ont jamais exercées. Il n'y a pour le moment pas d'infrastructures à Dieppe pour gérer ces nouvelles missions », assure **Mathias Dupuis**, secrétaire générale

de l'union locale de la CGT à Dieppe. En 2008, le bureau des douanes a fermé. « On se battait contre la fermeture de ces bureaux il y a dix ans. Depuis le vote du Brexit en 2016, on exige sa réouverture pour faire face aux changements », ajoute **Mathias Dupuis**.

Le gouvernement prépare le service public à un Brexit dur en engageant plus de 700 douaniers sur le territoire français. À Dieppe, ce seront sept postes qui seront créés. Mais ces derniers ne seront pas basés à Dieppe... mais à Rouen. Une incompréhension pour **Sébastien Coulibeuf**, agent des douanes à Dieppe : « Au niveau de la charge de

travail, tout est encore hypothétique. Mais c'est sûr qu'il y aura plus de missions à accomplir. Tant mieux s'il y a plus de boulot, mais on ne comprend pas pourquoi ces nouveaux postes seront basés à Rouen. Et surtout si sept postes supplémentaires seront suffisants. » À Dieppe, les douaniers craignent que le Brexit entraîne une baisse de fréquentation de la ligne Transmanche, mais également, a contrario, un traitement plus long des voyageurs à Calais qui pourrait se répercuter sur les autres ports normands.

Verdict le 29 mars prochain.

A. P.

Des contrôles vétérinaires en plus

Les contrôles vétérinaires pourraient se multiplier après la promulgation du Brexit, fin mars.

Basés à Rouen, les vétérinaires se rendent régulièrement à Dieppe pour des inspections à la sortie du ferry. Ils contrôlent le transport des animaux mais aussi de la nourriture. « Cela va du transport d'un cheval au sachet de bouillotte fraîche », détaille **Laurent Duffils**, porte-parole CGT au port de Dieppe.

Sur 50 000 camions, la ligne Dieppe Newhaven génère un trafic limité à 1 500 camions frigorifiques nécessitant des contrôles en retour d'Angleterre. À ce jour, les contrôles sanitaires se font au sein de l'enceinte du terminal



Les représentants syndicaux CGT du port, des Douanes et Mathias Dupuis (3e à g.)

transmanche. Mais avec le Brexit, les vétérinaires pourraient manquer de place. On réfléchit donc à un déplace-

ment des services. Les contrôles pourraient avoir lieu à l'hippodrome et au hangar d'Afrique. « En attendant de con-

naître le volume que ça représente, on sera sur ces deux sites dans un premier temps », dit **Sébastien Coulibeuf**, agent des douanes de Dieppe.

Une décision qui déplaît à **Nicolas Langlois**, maire de Dieppe, et à **Sébastien Jumel**, député. En décembre dernier, les deux élus ont écrit une lettre à **Hervé Morin**, président de Région et du syndicat mixte du port, pour faire part de leur mécontentement quant au choix du hangar d'Afrique pour les contrôles sanitaires. Ils estiment ne pas avoir été associés à ce choix. Les deux élus craignent que les effectifs supplémentaires de vétérinaires soient principalement alloués aux Hauts-de-France.